

Position en matière de lutte contre la corruption du Groupe Banque TD

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales (désignées collectivement par l'appellation « Groupe Banque TD » ou la « TD ») s'engagent à mener leurs affaires conformément à l'ensemble des lois, règlements et lignes directrices applicables aux activités qu'elles entreprennent partout dans le monde ainsi qu'aux normes les plus élevées en matière d'éthique et de professionnalisme.

Les lois du Canada et des territoires où la TD est présente interdisent les activités de corruption et de trafic d'influence. C'est pourquoi la TD a mis en place un programme mondial de lutte contre le trafic d'influence et la corruption (« programme mondial de LCTIC ») qui s'applique partout où elle mène ses activités. Parmi les lois et les lignes directrices prises en compte dans le cadre du programme mondial de LCTIC, notons les suivantes :

- Au Canada : *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* et *Code criminel*;
- Aux États-Unis : *Foreign Corrupt Practices Act*;
- Au Royaume-Uni : *Bribery Act*.

Le programme mondial de LCTIC fait partie du programme de gestion des risques liés aux crimes financiers (GRCF), qui établit des exigences et des normes minimales claires à l'échelle de l'entreprise et s'appuie sur un modèle à « trois lignes de défense » pour favoriser une surveillance et une responsabilisation rigoureuses en matière de risques liés aux crimes financiers. Le programme mondial de LCTIC met l'accent sur une surveillance indépendante stricte et des responsabilités claires à l'égard du risque que posent le trafic d'influence et la corruption au sein de la TD. La première ligne de défense est responsable des risques et en assure la gestion et la surveillance, en plus d'appliquer les mesures de contrôle et les processus établis par la deuxième ligne. La deuxième ligne de défense élabore les politiques, normes et lignes directrices, supervise leur mise en œuvre et présente des rapports au conseil d'administration. La troisième ligne de défense, Audit interne, évalue de manière indépendante l'efficacité des politiques, procédures et contrôles pour permettre la prise de mesures correctives et la présentation de rapports transparents au conseil d'administration.

La TD dispose de deux politiques de lutte contre le trafic d'influence et la corruption (« politiques de LCTIC ») : une à l'échelle de l'entreprise et une propre à TD Group US Holdings LLC (TDGUS), qui sont toutes deux révisées chaque année et approuvées par les comités pertinents du conseil d'administration.

Le chef de la LCTIC est responsable de ces politiques de LCTIC.

La protection de la réputation de la TD et la conformité aux lois et aux règlements applicables sont la responsabilité de chaque employé. Le programme mondial de LCTIC de la TD comprend les éléments suivants :

1. Politiques et normes de LCTIC de TDGUS et à l'échelle de l'entreprise qui énoncent le principe de tolérance zéro appliqué au sein de la TD en ce qui concerne le trafic d'influence et la corruption, y compris l'interdiction d'effectuer des paiements de facilitation ;
2. Formation continue pour les employés, les administrateurs et les personnes qui agissent au nom de la TD ;
3. Contrôles internes, qui comprennent, sans s'y limiter, les suivants :
 - Exigences de préapprobation et lignes directrices précises pour les cadeaux, les déplacements et les activités de divertissement offerts à des tiers ou reçus de tiers;
 - Diligence raisonnable à l'égard des tierces parties (p. ex. fournisseurs et agents);
 - Vérification des employés.
4. Évaluation des risques de trafic d'influence et de corruption ;
5. Ressources internes pour les transmissions à un niveau supérieur, la gestion et le signalement des incidents, et une ligne de dénonciation confidentielle ;
6. Code de conduite et d'éthique professionnelle incluant des stipulations relatives à la LCTIC et faisant l'objet d'une attestation annuelle par tous les employés, travailleurs tiers et directeurs admissibles ; et
7. Évaluation et suivi périodique effectués de manière indépendante pour assurer l'efficacité du programme mondial de LCTIC.

Le programme mondial de LCTIC est revu régulièrement et, le cas échéant, mis à jour ou révisé afin de tenir compte des changements dans les activités de la TD ainsi que des exigences juridiques applicables.

Mars 2026

